

Assurance des particuliers/ Assurance des tout terrains et motoneiges

MaxNeige



IMPORTANT : Modification à la Loi sur les véhicules hors route

Depuis le 13 juin 2006, tous les conducteurs de véhicules hors route doivent être âgés d'au moins 16 ans, les conducteurs de moins de 18 ans doivent être titulaires d'un certificat d'aptitudes. En vertu de la Loi sur les véhicules hors route, l

Vous pouvez augmenter votre limite de responsabilité civile à 2 000 000 \$ via votre courtier d'assurances.

Le programme MaxNeige comporte les deux volets :

l'assurance responsabilité civile incluse dans le droit d'accès En effet, en se procurant le droit d'accès aux sentiers, tout motoneigiste membre de la FCMQ deviendra automatiquement titulaire d'une assurance responsabilité civile de 500 000 \$;
l'assurance des dommages matériels à la motoneige.

MaxNeige, le programme officiel des vrais amateurs de motoneige.